

# Un guide pour préserver le patrimoine paysager balanin

Le Pays de Balagne a réalisé, en 2008, une charte paysagère pour la Balagne. Elle comprend plusieurs volets d'investigations - comme le Scot (voir notre édition du 28/11) - et Le cahier de recommandations architecturales et paysagères du Pays de Balagne dont il est question ici.

Élaboré sous la forme d'un guide, il devrait devenir le document de référence pour les communes dans l'élaboration de leurs documents et projets d'urbanisme. Sa diffusion auprès des professionnels et institutionnels fait partie des trois actions destinées à assurer l'intégration paysagère et architecturale des aménagements et des constructions futures. Ses objectifs sont de sensibiliser chacun, élu ou citoyen, à la conservation et la valorisation du patrimoine paysager collectif.

## Convaincre les élus

Vendredi dernier, ce *Cahier de recommandations architecturales et paysagères du Pays de Balagne* a été présenté, en mairie de Galéria. Ce guide aborde très concrètement les



De g à dr : Ginette Dal Maso, architecte conseillère du Pays de Balagne, Attilius Ceccaldi, Prés. du Pays de Balagne, Jean-Marie Seïté, maire de Galéria, Brice Albertinil, agent administratif de Galéria.

(Photo DR)

divers éléments qui constituent l'harmonie paysagère des villages - site, volumes, façades, toitures, équipements, bâti spécifique - qu'il convient d'observer et de comprendre pour mieux les respecter. Il est avant tout une aide pour préserver l'identité du bâti et intervenir sans dénaturer le paysage. Mettant en évidence toutes les questions à se poser avant de réhabiliter ou de construire, le guide offre aussi des conseils pratiques. Il donne des informations pour mieux préparer la réalisation des travaux et du projet. La rédaction de l'ouvrage a

été réalisée par le Syndicat mixte en collaboration avec le CAUE de la Haute-Corse. Ce document sera très prochainement disponible dans toutes les mairies de Balagne et il est d'ores et déjà consultable et téléchargeable sur le site internet du Pays de Balagne. Sensible à la question, l'architecte urbaniste Jean-Marie Seïté, nouveau maire de Galéria, a reçu très favorablement l'ouvrage et l'action de l'architecte conseillère du Pays de Balagne. L'occasion a permis à Attilius Ceccaldi, président du Syndicat mixte, de partager avec ce nouvel élu une même vi-

sion du développement à travers le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le programme européen Leader « pour bâtir une économie du tourisme patrimonial », fait également partie des programmes à mobiliser par le nouvel exécutif municipal pour engager des actions. Une fructueuse synergie se dessinerait-elle en cette fin d'année 2012 ?

C.A.  
calvi@nicematin.fr

Un architecte conseil est consultable gratuitement, au siège du Syndicat Mixte du Pays de Balagne, tous les mercredis, jeudis et vendredis sur rendez-vous au 04.95.56.28.89. informations : [www.pays-de-balagne.fr/](http://www.pays-de-balagne.fr/)